



# Consultation de l'OCPM pour le site Ray-Mont Logistiques

Opinion écrite de l'Administration  
portuaire de Montréal

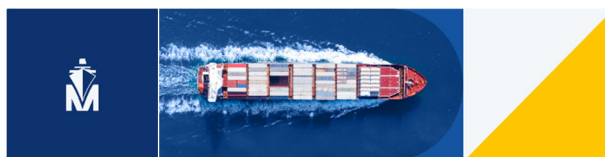
Novembre 2024



---

## Table des matières

À propos du Port de Montréal .....	3
Contexte .....	4
Demande de dérogation pour le site Ray-Mont Logistiques .....	4
Conclusion .....	6



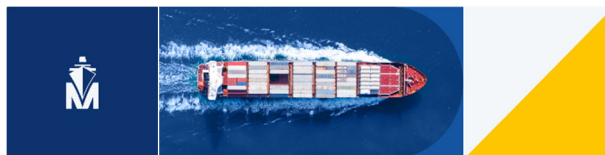
## À propos du Port de Montréal

Exploité par l'Administration portuaire de Montréal (APM), le Port de Montréal est le deuxième plus important port au Canada et un centre de transbordement diversifié qui traite tous les types de marchandises : conteneurisées et non conteneurisées, vrac liquide et vrac solide. Son site principal est situé sur l'île de Montréal, en plus d'exploiter un autre site à Contrecoeur en Montérégie. L'APM est une agence fédérale autonome qui a pour mandat de gérer des actifs portuaires appartenant au gouvernement fédéral.

Comme il s'agit du seul port à conteneurs au Québec, le Port de Montréal est un port de destination desservi par les plus grandes lignes maritimes au monde. L'activité portuaire soutient quelque 590 000 emplois et près de 93,5 milliards d'activités économiques au Canada. Le Port est également une plaque tournante intermodale, dont l'offre de service est unique en Amérique du Nord, qui possède son propre réseau de chemin de fer directement sur les quais, et qui est relié aux deux réseaux ferroviaires pancanadiens. L'APM exploite aussi un terminal de croisières et un centre d'interprétation portuaire.

Montréal est une ville portuaire, son port étant indissociable de la ville par son importance sur le volet économique et sa contribution à la création de celle-ci. Mentionnons notamment que pour l'année 2022, une part de 3,5 % du PIB canadien et 10 % du PIB québécois reposait en partie sur l'activité générée par les 36 millions de tonnes ayant circulé au Port de Montréal.

Cela dit, nous sommes conscients des responsabilités qu'amène la gestion d'installations portuaires en milieu urbain. C'est pourquoi l'APM intègre non seulement les volets économiques, mais aussi sociaux et environnementaux dans ses démarches d'entreprise. Cet engagement est encadré dans une politique de développement durable, dont les principes directeurs visent l'implication, la collaboration et la transparence afin de contribuer à la prospérité de la société tout en réduisant son empreinte environnementale.



## Contexte

Des représentants de l'Administration portuaire de Montréal ont assisté à la séance d'information organisée par l'Office de Consultation publique de Montréal le 16 octobre dernier pour comprendre les différents aspects du projet d'article 89 présenté par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ray-Mont Logistiques, ainsi qu'entendre les préoccupations des citoyens à ce sujet.

Nous tenons par ailleurs à réitérer que le projet de Ray-Mont Logistiques ne signifie en rien l'agrandissement du Port de Montréal dans le secteur, puisqu'il s'agit d'un projet géré de façon indépendante par un propriétaire privé. L'entreprise est un client du Port de Montréal depuis plusieurs années et cette relation commerciale se poursuit, en respect du mandat de l'APM de faciliter le commerce maritime canadien vers les marchés internationaux. Ray-Mont Logistiques, propriétaire du site visé par la présente consultation, représente un partenaire parmi les milliers d'autres entreprises disséminées dans la grande région montréalaise et desservie par le Port de Montréal.

## Demande de dérogation pour le site Ray-Mont Logistiques

Pour ce qui est du projet à l'étude, l'apport de modifications au Plan d'urbanisme pour l'exploitation d'un site industriel privé ne relève pas des compétences de l'APM. Toutefois, nous voulons souligner que pour les entreprises manufacturières ou logistiques, il peut être avantageux de s'établir à proximité du port afin d'optimiser leurs opérations et réduire leurs déplacements. Cela permet d'améliorer par le fait même la fluidité de leurs opérations tout en diminuant les gaz à effet de serre (GES) émis par les déplacements à partir et à destination du port.

C'est donc dire que globalement, le rapprochement du site exploité par Ray-Mont Logistiques dans le Sud-Ouest représente une opportunité de réduire la circulation des camions sur le réseau local (notamment pour la très sollicitée rue Notre-Dame) et les émissions de GES liés aux déplacements de camions desservant l'entreprise. Ce rapprochement est cohérent avec les initiatives mises de l'avant par le Port de Montréal pour la réduction du camionnage sur le réseau municipal, notamment l'aménagement d'un

portail visant la concentration de l'entrée des camions directement à partir de l'autoroute 25 pour rejoindre les différents terminaux, ainsi que la construction d'un lien routier permettant de franchir efficacement la rue Notre-Dame Est dans le secteur Viau et éventuellement rejoindre le réseau supérieur directement.

### **Connexion du site au réseau routier**

L'APM reste par ailleurs disponible pour discuter de l'arrimage entre le terrain de Ray-Mont Logistiques et le lien routier planifié dans l'axe du boulevard de l'Assomption, en collaboration avec la Ville de Montréal et le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Pour sa part, l'APM a déjà procédé à l'inauguration en 2023 d'un lien routier entre le port et la rue Dickson de façon temporaire. Cette infrastructure, qui comprend un pont d'étagement au-dessus de la rue Notre-Dame Est, a été réalisée à la suite de consultations auprès de la communauté. Ces démarches ont permis de modifier certaines composantes et d'apporter des ajustements au projet, permettant ainsi d'améliorer la nouvelle infrastructure de façon substantielle. Mentionnons notamment une intégration architecturale, l'ajout d'une composante artistique et de l'aménagement paysager, entre autres.

Bien que ce lien soit déjà en service, ce lien routier atteindra sa pleine fonction de retirer des camions du réseau local uniquement avec la réalisation du tronçon en flot libre dans l'axe du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny pour une connexion à l'autoroute 25.

---

## Conclusion

Bien que nous ne souhaitons pas nous prononcer sur les différents détails de la modification des règlements municipaux de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, nous allons suivre les prochaines étapes de cette consultation avec intérêt. Nous croyons que le développement du projet de Ray-Mont Logistiques pourrait contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et de la congestion routière sur l'île de Montréal. Ce projet est cohérent avec le lien routier en planification dans ce secteur et visant à canaliser le plus grand nombre de camions possible sur le réseau routier supérieur plutôt que sur le réseau local, limitant ainsi les nuisances et les interactions avec les gens se déplaçant par les modes actifs.

Nous avons entendu les préoccupations exprimées par certains citoyens en lien avec de possibles nuisances résultant de l'opération de Ray-Mont Logistiques dans le quartier. Comme pour le développement de tout projet, le Port privilégie systématiquement, dans le cadre de ses opérations et projets, la saine gestion de ses impacts et de ses actifs en favorisant l'intégration harmonieuse dans le tissu urbain. Le Port encourage ses partenaires à faire de même, notamment dans le cadre d'initiatives telles que l'Alliance verte pour l'écosystème maritime.

Nous demeurons à la disposition des divers intervenants au dossier, soit les responsables de l'arrondissement et de la ville centre, le promoteur ainsi que les citoyens et autres partenaires concernés si des précisions sont requises en lien avec les activités ou le territoire portuaires.

Nous remercions l'Office de consultation publique de Montréal d'avoir invité l'Administration portuaire de Montréal à participer au processus de consultation.



Administration portuaire de Montréal  
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1  
Montréal (Québec) H3C 3R5

Canada 